

Pourquoi identifier des zones d'accélération ?

La commune identifie des zones d'accélération sur son territoire

- Ces zones témoignent de la volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie du territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors et même si elles ne garantissent pas l'aboutissement du projet
- Les porteurs de projets privés ou publics sont incités à se diriger vers ces zones avec des incitations économiques et financières à la clé
- Ces zones sont le fruit d'une concertation locale



La commune n'identifie pas de zones d'accélération sur son territoire

- Les zones d'accélération ne sont pas une obligation. Chaque commune examine son propre potentiel en recoupant ses enjeux et ses contraintes.
 - Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur le territoire.
- Si les objectifs énergétiques de production ENR sont atteints au niveau régional, **toutes les communes** auront la possibilité de règlementer les implantations ENR (avec de possibles zones d'exclusion)